

Au cours de la discussion sur la Rhodésie du Sud, les délégués à la conférence ont dû faire face d'une façon immédiate et bien réelle au problème des relations raciales. Il s'agit d'une difficulté dont la conférence de 1961 avait été saisie elle aussi. Aucun problème plus épineux ne pourrait être soulevé lors de telles assises; les échanges de vues modérés et constructifs sur cette question témoignent, à mon avis, de la sagesse politique des chefs d'États africains et de la pondération manifestée par tous ceux qui ont participé à la conférence. Le communiqué lui-même indique bien qu'il est possible de s'entendre sur une question aussi brûlante.

N'étant pas directement intéressée dans la controverse—et j'insiste sur l'expression «pas directement»—la délégation canadienne s'est efforcée de faire un apport objectif et utile à l'évolution de notre collectivité multiraciale fondée sur l'égalité raciale où les distinctions injustes n'ont pas droit de cité. La conférence du Commonwealth de 1961, à laquelle notre pays avait joué un rôle important et positif, s'était prononcée contre l'injustice raciale et l'apartheid. J'avais alors rendu hommage aux efforts que le très honorable chef de l'opposition avait déployés en ce sens à cette conférence, et je lui réitère volontiers mes félicitations. À ma façon, je me suis efforcé d'adopter et de réaffirmer l'attitude prise au sujet de l'égalité raciale.

Durant la conférence de cette semaine, j'ai rappelé aux délégués qu'il nous fallait prendre une décision très importante pour l'avenir du Commonwealth. Si, à une réunion dont la plupart des participants sont asiatiques et africains, ai-je déclaré, nous ne faisons pas tous quelque chose pour relever le défi que représentent l'égalité et la justice raciales, si nous sommes incapables de prendre parti et de réaffirmer dans le communiqué les principes de l'égalité et de la justice raciales, le Commonwealth ne pourra continuer à progresser dans sa forme actuelle, ni même survivre. Le maintien de l'injustice raciale et l'intensification de la crainte mutuelle entre les races dans de nombreuses régions sont deux caractéristiques troublantes de la situation mondiale actuelle et une grande source de difficultés à l'égard de bien des problèmes coloniaux non encore résolus. Ce problème existe tant dans le Commonwealth qu'à l'extérieur du Commonwealth.

On a beaucoup parlé d'intrusion ou d'intervention dans les affaires d'autres régions, pays ou colonies, qui n'étaient pas représentés à Londres, mais le gouvernement britannique, à juste titre—c'est ainsi que nous en sommes venus à discuter de cette question— a inscrit à l'ordre du jour un article sur les

progrès des territoires dépendants vers l'indépendance. Nous avons cru qu'au titre de cet article nous nous devions d'envisager franchement les conséquences du sujet; c'est ce que nous avons essayé de faire, et je crois qu'il en a été de même de toutes les délégations.

Notre apport a été de proposer que le Commonwealth adopte une déclaration d'égalité raciale dans le sens de certaines déclarations faites à la conférence de 1961 et que nous réaffirmions dans notre communiqué final les principes que nous défendons à cet égard au sein du Commonwealth, principes sur lesquels notre association doit reposer à l'avenir si nous voulons qu'elle progresse. Ensuite, nous avons exprimé l'avis que nous pourrions nous inspirer de cette déclaration de principes pour discuter de leur application à certains problèmes, notamment ceux de la Rhodésie du Sud, de la Guyane britannique et d'autres régions. La conférence a convenu de cet avis et la déclaration de principes a été incluse dans le communiqué.

Puis, nous avons expliqué comment, à notre avis, ces principes devraient être appliqués à la Rhodésie du Sud et à la Guyane britannique. La Rhodésie du Sud est aux prises avec une situation très dangereuse, très difficile. Dans le domaine des affaires extérieures, ce pays est autonome depuis bon nombre d'années. Son gouvernement est comptable à une Assemblée législative dont les députés ne sont élus que par une petite minorité des habitants, surtout ceux de descendance européenne. Le gouvernement du Royaume-Uni a la responsabilité constitutionnelle d'opérer un changement dans la situation; à la conférence, nous avons tous reconnu que la Grande-Bretagne doit continuer d'assumer l'autorité et la responsabilité de mener la Rhodésie du Sud, et d'autres colonies, à l'indépendance complète. Les dirigeants des pays africains tout particulièrement ont attaché une grande importance au fait que ce pouvoir et cette responsabilité incombaient à la Grande-Bretagne et non pas au gouvernement actuel de la Rhodésie du Sud.

On avait souvent pensé ces derniers mois —et il en a été question dans nos pourparlers— que le gouvernement de la Rhodésie du Sud pourrait tenter d'émettre une déclaration unilatérale d'indépendance, sans tenir compte du point de vue des partis africains du pays ni de l'opinion du gouvernement du Royaume-Uni. Nous avons nettement exprimé, dans notre communiqué, que les autres gouvernements du Commonwealth ne pourraient reconnaître la validité d'une telle déclaration unilatérale. L'avis des gouvernements réunis au cours des pourparlers a été unanime à ce sujet.